

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02240

Numéro SIREN : 521 354 613

Nom ou dénomination : 2HCOM PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 10204

## 1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Durée ex. en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12					
188 RUE DE COURBEVOIE		92000 NANTERRE					
Numéro SIRET* 52135461300015		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :					
Exercice N, clos le : 30/06/2021							
		30/06/2020					
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
I	Frais d'établissement *	AB	AC				
A N	Frais de développement*	CX	CQ				
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	16 000	16 000		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
I C	Constructions	AP	AQ				
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	1 633	1 615		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 989	5 697		
P	Immobilisations en cours	AV	AW				
B	Avances et acomptes	AX	AY				
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT				
L F	Autres participations	CU	CV				
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC				
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE				
E	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	26 622	7 312	19 310	21 195
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM				
C T	En cours de production de biens	BN	BO				
T	En cours de production de services	BP	BQ				
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
C K	Marchandises	BT	BU				
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW				
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	23 010		23 010	18 639
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	5 279		5 279	3 460
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	1 766		1 766	1 441
I	Disponibilités	CF	CG	699		699	1 992
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
E	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	30 754		30 754	25 533
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	57 377	7 312	50 064	46 727
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP	(3) Part à + d'un an		CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

COMPTES GÉNÉRAUX  
COMPTES

H H

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*
		Exercice N		Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : )	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	24 315	24 315
	Report à nouveau	DH	-23 216	-29 588
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-2 409	6 371
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	1 989	4 398
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 561	5 309
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	1 100	319
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 583	6 561
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 831	29 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		240	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	48 075	42 329
Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	50 064	46 727
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 745		
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

COMPTABILITÉ  
GÉNÉRALE

HH

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 000	KE		KF
C	Terrains		KG		KH		KI
		Cons - Sur sol propre	L9		KK		KL
R	Construc - Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KN		KO
		Dont Composant	M2		KP		KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3	1 633	KT		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagmts div*	KV		KW		KX
		- Matériel de transport*	KY	8 370	KZ		LA
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	619	LC		LD
L		- Emballages récupérables et divers*	LE		LF		LG
L	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes		LK		LL		LM
S	TOTAL III		LN	10 622	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
I	Autres participations		8U		8V		8W
N	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V
	TOTAL IV		LQ		LR		LS
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)		0G	26 622	0H		0J
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Rééval légale ou éval en équ 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	C0		D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW	16 000	1X
C	Terrains		LX		LY		LZ
		Constructions - Sur sol propre	MA		MB		MC
R	Constructions - Sur sol d'autrui	Dont Composant	MD		ME		MF
		Dont Composant	MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ		MK	1 633	ML
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	MM		MN		MO
		- Matériel de transport	MP		MQ	8 370	MR
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier	MS		MT	619	MU
L		- Emballages récupérables et div	MV		MW		MX
L	Immob. corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB
E	Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF
S	TOTAL III		NG		NH	10 622	NI
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7		0W
I	Autres participations		0X		0Y		0Z
N	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D
	Prêts et autres immob. financières		2E		2F		2G
	TOTAL IV		NJ		NK		2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K		OL	26 622	0M

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

HH

## SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2021	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS			Néant		* <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>						
<b>Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal</b>						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice					-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant						*
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*</b>						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
Construct° - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	1 404	QA	211	QB		QC
- Installations générales, agencements et aménagements divers		QD		QE		QF		QG
Autres immob. - Matériel de transport		QH	3 404	QI	1 674	QJ		QK
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	619	QM		QN		QO
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU	5 427	QV	1 885	QW		QX
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	5 427	OP	1 885	OQ		OR
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>						
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. gales., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst gales.agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

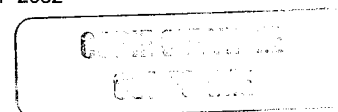
## 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2021

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
R	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
V	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
R	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C	Prov. pr renouvellement des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
	- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH				
	- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032



**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\***

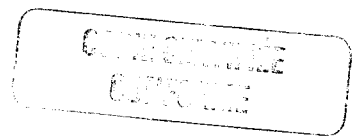
**N° 2057** 2021

Désignation de l'entreprise :		SARL 2HCOMPLUS				Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	23 010		23 010						
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="checkbox"/> UO )	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 487		2 487					
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN								
		Divers	VP								
		Groupes et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	2 792		2 792						
Charges constatées d'avance		VS									
<b>TOTAUX</b>		VT	28 289	VU	28 289	VV					
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG									
	à + de 1 an à l'origine	VH	3 231		3 231						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 583		3 583						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 428		37 428						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 403		2 403						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupes et associés (2)		VI	1 100		1 100						
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K									
Dette représentative de titres empruntés*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	47 745	VZ	47 745						
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032							
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK									
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL									

**COPIE CERTIFIÉE**

H H H

Designation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS										Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30/06/2021	
<b>I. REINTEGRATIONS</b>										<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>WA</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										<b>WB</b>			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		<b>XE</b>			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)			XX		<b>XW</b> 560			
Amendes et pénalités			WJ		560		Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)		XZ				
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										<b>XY</b>			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										<b>I7</b>			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		<b>K7</b>		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										<b>I8</b>			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										<b>ZN</b>			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										<b>WN</b>			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										<b>WO</b>			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										<b>XR</b>			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		<b>WQ</b>		
Dont :			Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										<b>Y1</b>			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										<b>Y3</b>			
<b>TOTAL I</b>										<b>WR</b>		560	
<b>II. DEDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>WS</b> 2 409	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										<b>WT</b>			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										<b>WU</b>			
Régimes		Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *								<b>WV</b>			
imposition		nettes - imposées aux taux de 0%								<b>WH</b>			
		- imposées aux taux de 19 %								<b>WP</b>			
particuliers		à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								<b>WW</b>			
et impos.		long terme - imputées sur déficits antérieurs								<b>XB</b>			
différées		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								<b>I6</b>			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								<b>WZ</b>			
		Régime des sociétés mères et des filiales*		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						<b>XA</b>			
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)								<b>ZX</b>			
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										<b>ZY</b>			
Mesures										<b>XD</b>			
Majoration d'amortissement *										<b>XF</b>			
d'incitation		Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		0V		Sociétés d'investissements immo.		K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)		PA	
		Zone de revitalisation rurale (44)		PC		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
						Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										<b>XS</b>			
Déd. div. (cf. feuillet séparé)			dont déd. except. (art 39 decies)				Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)		Z1		<b>XG</b>		
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)						
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)						
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)						
			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)										
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										<b>Y2</b>			
<b>TOTAL II</b>										<b>XH</b>		2 409	
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>										<b>XI</b>			
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)						<b>XJ</b>		1 849	
des déficits reportables :				déficit (II moins I)						<b>ZL</b>			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										<b>XL</b>			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										<b>XO</b>		1 849	
<b>RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)</b>										<b>XN</b>			



HH

**10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

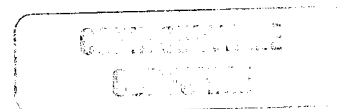
N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS			Néant	*
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	49 003	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	49 003	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	1 849	
<b>TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)</b>		<b>YK</b>	<b>50 852</b>	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges*</b>				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
<b>Provisions pour dépréciation*</b>				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
<b>Charges à payer</b>				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		<b>TOTAUX</b>		
		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			



Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS Néant  \*

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-29 588
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	6 371
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	-23 217
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	-23 217
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	-23 217

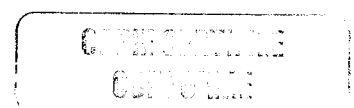
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes	- Sous-traitance			YT	31 351	7 664
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	22	11
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 750	6 630
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	14 777	12 933
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	51 900	27 239
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	1 142	1 157
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	4 429	4 419
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	5 571	5 576
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	6 184	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	4 658	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020) *			OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%
	<b>NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE</b>			XP		
<b>Filiales et participations :</b> La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				RH		
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
				PV à 19%	JM	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
				PV à 19%	JP	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		
				N°SIRET de la société mère	JJ	

##

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS						Néant	*
<b>A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqés en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées			Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+		+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-		-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+		+	+
<b>Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)</b>							
<b>Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)</b>			<b>A</b>	<b>B (Ventilation par taux)</b>			<b>C</b>



AA

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*	
<b>A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b>					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)					
<b>Origine</b>		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
<b>Total 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2			
	sur 10 ans ou sur une	N-1 N-2 N-3			
	durée différente (art.39				
	quaterdecies 1 ter et	N-4			
	1 quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6 N-7 N-8 N-9			
	<b>Total 2</b>				
<b>B. PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS</b>					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport					
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales		<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle			
soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).		exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>Total</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant		*		
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
<b>I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU</b>						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes	N					
	N-1					
Moins-values nettes à long terme	N-2					
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-3					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
<b>II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme	N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-2					
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

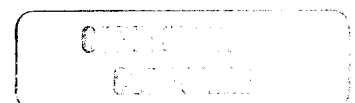
**15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D

2021

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS		Néant				*
<b>(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*</b>						
<b>I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés	- donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés 4					
	- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés 5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)</b>				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	



HH

Désignation de l'entreprise : SARL 2HCOMPLUS	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/07/2020	et clos le : 30/06/2021	Durée en nombre de mois : 12
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>Total 1</b>	<b>OX</b>	0
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subv. d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>Total 2</b>	<b>OM</b>	0
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>Total 3</b>	<b>OJ</b>	0
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>		
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>OG</b> 0
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	Du	Au
Date de cessation		HR

HH

## ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

**ANNEXE**

Exercice clos le : 30/06/2021

Durée : 12 mois

**1 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

## 2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition</b>				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Frais externes de formation</b>				
nécessaires à la mise en service		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Coûts d'emprunts activables</b>				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dépenses de développement remplissant les critères d'activation</b>				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	16 000			16 000
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels .....	1 633			1 633
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes .....	8 989			8 989
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>	<b>26 622</b>			<b>26 622</b>

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels .....	1 404	211		1 615
Autres immobilisations corporelles..	4 023	1 674		5 697
<b>Total.....</b>	<b>5 427</b>	<b>1 885</b>		<b>7 312</b>

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
<b>Total.....</b>				

## 2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

### Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

### Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	16 000
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

### COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

### AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

#### Durées d'amortissement

##### Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

##### Immobilisations décomposées :

**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

#### Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

GÉRANT GÉRANT  
GÉRANT

## 2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

### AUTRES POSTES DE L'ACTIF

#### - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.  
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

#### Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total.....</b>				

#### Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total.....</b>				

#### - CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

##### Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

##### Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	28 289	28 289	

##### Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	5 500
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

##### Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

##### Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances .....				
Autres postes d'actif.....				
<b>Total.....</b>				

**COMPTES CERTIFIEES**  
CONFORT

### 3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social (actions ou parts) :**

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

**Provisions :**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
<b>Total.....</b>				

**Etat des dettes :**

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	3 561	3 231		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	3 583	3 583		
Dettes fiscales et sociales.....	39 831	39 831		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	1 100	1 100		
Produits constatés d'avance.....				
<b>Total.....</b>	<b>48 075</b>	<b>47 745</b>		

**Dettes représentées par des effets de commerce :**

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

**Charges à payer incluses dans les postes du bilan :**

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	1 230
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

**Produits constatés d'avance :**

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

COPIE CERTIFIÉE  
LE 30/06/2021

## 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

### Engagement donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

### Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

### Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

### Effectifs

#### Autres informations significatives

Non recensé

COPIE CERTIFIÉE  
COMPTABLE

HH

**2HCOM PLUS SARL**  
**188 RUE DE COURBEVOIE**  
**92000 NANTERRE**  
**Capital : 3000 euros**  
**RCS NANTERRE: 521354613**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 Octobre 2021**

L' an deux mille vingt,et un le 20 Octobre à 10h00, les associés de la société 2HCOMPLUS, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, divisé en 300 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire , 188 rue de Courbevoie 92 000 NANTERRE sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Hilaire HERACLIDE propriétaire de .....150 parts sociales  
Aline HERACLIDE propriétaire de .....150 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la société. L' assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assemblée est présidée par Monsieur Hilaire HERACLIDE , gérant associé .

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- affectation du bénéfice du 30 juin 2021
- rémunération de la gérance,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article I 223-19 du code du commerce,,
- Le texte des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à à l'ordre du jour.

### **Première résolution :**

Le président sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

H H

### Deuxième résolution :

Les associés décident d'affecter la perte de 2409 euros de l'exercice du 30 juin 2021 de la manière suivante :

-En report à nouveau débiteur pour : 2 409 euros,  
-Ce qui porte le report à nouveau débiteur à : 32 096,64 euros.  
conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Compte tenu de cette affectation les capitaux de la Société seraient :

-Capital : 3000 euros,  
-Réserve légale : 300 euros,  
-Report à nouveau débiteur : 32 096,64 euros,  
-Autres réserves : 30 687,13 euros ,  
**Total capitaux propres : 1 890,49 euros.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

### Troisième résolution :

La rémunération de la gérance s'est élevée pour cet exercice à 63 000 euros pour l'année 2021, et est fixée pour le nouvel exercice 2022 au minimum de 50 000 euros .

D' autre part ,la Société a pris en charge pour le compte du gérant ses cotisations sociales obligatoires ainsi que ses cotisations complémentaires facultatives pour un montant de 20105euros pour les régimes obligatoires et 4 467 euros pour les régimes complémentaires dans le cadre de la LOI MADELIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Quatrième résolution :

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt, et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole , le Président déclare la séance levée à 10h30

De tout ce que dessus , il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés

Aline HERACLIDE



Hilaire HERACLIDE

